

TRANSPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

PHOTO V. DAVERIO



CHANTIER ECOLE D'INSERTION

PHOTO FISH'EYE



SERVICE TELEALARME A DOMICILE

PHOTO FISH'EYE

Solidarité, une valeur essentielle de la Communauté d'Agglomération

Un réseau de transport public rendu accessible aux personnes handicapées, des tarifs sociaux dont bénéficient 30 000 usagers des cars scolaires, bus et tramway, un accès à l'emploi facilité grâce à l'insertion par l'économique, le développement de la Téléalarme pour sécuriser les personnes âgées... Même si Montpellier Agglomération n'a pas la compétence « Solidarité », elle l'exerce quotidiennement dans de nombreux domaines. Erigée en valeur essentielle, cette solidarité, principe même de la fondation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, est aujourd'hui partagée avec les 420 000 habitants des 38 communes de son territoire.

Les transports du GIHP et de TaM financés par l'Agglo s'adaptent aux personnes handicapées

Dans le cadre de sa compétence Transport, dont le président délégué est le vice-président Robert Subra, Montpellier Agglomération a mis en place une politique de transports publics solidaire qui rend accessible à tous bus et tramway. Elle prend notamment en compte l'intégration des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.

Tramway et bus accessibles

La mise en accessibilité de la ligne 1 du tramway a valu à Montpellier Agglomération et à TaM de recevoir la « Victoire Associations des Paralysés de France 2000 sur le handicap » et d'être classée « première pour l'effort d'accessibilité » dans le Palmarès des villes réalisé par le magazine professionnel « La Vie Du Rail ».

Soucieux du rôle qu'ils ont à jouer en faveur de l'insertion dans la vie quotidienne des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite pour leur permettre d'être des citoyens comme les autres, Montpellier Agglomération et TaM ont décidé d'engager également un programme de mise en accessibilité de l'ensemble du réseau bus de l'Agglomération.

« Le chantier du tramway a permis de faciliter l'accessibilité sur le territoire de l'Agglomération. C'est un vecteur d'intégration sociale. Pour les personnes handicapées, il n'y a pas photo en comparant avec les autres villes du Sud de la France comme Toulouse ou Marseille qui ont opté pour le métro. La collaboration exemplaire entre l'ensemble des associations regroupé au sein du comité de liaison et les services de TAM a permis de réaliser le tramway le plus accessible de France. Aujourd'hui, la mise en accessibilité des bus va permettre de compléter ce dispositif en positionnant la personne handicapée dans toute la chaîne de déplacement » a déclaré Alain Miraut du Comité de liaison des personnes handicapées, le 10 février dernier, lors de l'inauguration de la ligne de bus n°12, Près d'Arènes - Grammont, ligne test pour l'accès aux bus des personnes handicapées.

Depuis cette date, les 11 bus de cette ligne sont équipés d'une



La palette rétractable est située à la hauteur de la porte centrale. En se déployant, elle vient se poser sur le quai.



Conformément à la réglementation en vigueur, un espace pour une personne en fauteuil est signalé et réservé au milieu du bus.

palette escamotable pouvant être activée pour l'accès des fauteuils roulants. 21 arrêts de la ligne, soit 50 % des arrêts, sont accessibles à cette palette et à l'abaissement du bus. La période d'expérimentation de cette ligne fera l'objet d'un travail de concertation avec le Comité de liaison des personnes handicapées afin d'améliorer l'accès à l'ensemble de la ligne. En septembre 2003, la ligne 15 Gare - Mosson, dont tous les arrêts ont déjà été aménagés, sera à son tour mise en accessibilité totale.

Les véhicules du GIHP sillonnent les 38 communes de Montpellier Agglomération

Dans le cadre de sa compétence Transports, Montpellier Agglomération subventionne le GIHP Languedoc-Roussillon, Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques, pour que toutes les personnes à mobilité réduite des 38 communes de la Communauté d'Agglomération de Montpellier profitent de ces services de transport adapté. Afin de mieux informer les personnes concernées, des réunions publiques se sont tenues dans les 23 nouvelles communes de l'Agglomération au cours des mois de février et mars 2003.

Prochaines réunions GIHP organisées par Montpellier Agglomération :

- Le 21 mars, à la Maison des associations de Saint-Geniès des Mourgues
- Le 27 mars, à la salle Charron de Teyran



Inauguration de la ligne 12, ligne test pour l'accès aux bus des personnes handicapées.



32 minibus aménagés du GIHP transportent les personnes à mobilité réduite des 38 communes de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.



Au cours d'une réunion sur le GIHP : Robert Subra, vice-président de Montpellier Agglomération, président délégué à la commission Transports, Thierry Balix, vice-président du GIHP Languedoc Roussillon et Rosy Dauverchain-Arnaud, conseillère de Montpellier Agglomération

30000 habitants de l'Agglomération bénéficient des tarifs sociaux en matière de transport

Les demandeurs d'emploi, les personnes âgées, les personnes handicapées, les scolaires... 30 000 habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier ont bénéficié en 2002 des tarifs sociaux instaurés par Montpellier Agglomération en matière de transport. Des tarifs sociaux sous forme de chèques transports de subvention qui permettent d'acquérir un titre de transport mensuel au tarif normal. Ce titre de transport est le même pour tous les usagers.

Renseignements pratiques : agence commerciale TaM
Tél. : 04 67 22 87 87
Détails des bénéficiaires et des tarifs : (Cf Harmonie n°194, daté de février 2003, page 29)



Vincent Michel,
président du GIHP
Languedoc-Roussillon



3 QUESTIONS A

> Vincent Michel

président du GIHP Languedoc-Roussillon, le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques

« Montpellier Agglomération développe une politique exemplaire en direction des personnes handicapées »

Comment caractérisez-vous la politique de Montpellier Agglomération en faveur des personnes handicapées ?

Vincent Michel : La loi de décentralisation ainsi que celle régissant la mise en place des communautés d'agglomérations ne confèrent pas à ces dernières une compétence particulière en matière d'action sociale et notamment en matière d'action en faveur des personnes handicapées. Cependant, Montpellier Agglomération a souverainement décidé de s'intéresser à ce sujet en traitant un domaine particulièrement décisif pour l'intégration des personnes handicapées à savoir celui des transports. Qui dit transports, dit mobilité, possibilité d'aller vers les lieux d'éducation, de travail, de formation, de loisirs ... En soutenant le Service Transports Adaptés du GIHP destiné aux personnes à mobilité réduite, en développant des réseaux de transports en commun accessibles (tramway et désormais lignes de bus) Montpellier Agglomération développe une politique exemplaire en direction des personnes handicapées.

Quel service le GIHP propose-t-il aux habitants de l'Agglomération ?

V.M. : Le GIHP développe essentiellement sur l'Agglomération son réseau de transports adaptés. Nous disposons de 32 minibus aménagés dont 29 sont opérationnels quotidiennement. Nous proposons également aux personnes handicapées un foyer d'hébergement pour grands handicapés physiques et un service de maintien à domicile cantonné sur le territoire de la Ville de Montpellier et de sa proche couronne. Nous souhaitons pouvoir faire bénéficier le territoire de l'Agglomération de ce dispositif très important pour l'intégration des personnes handicapées, mais nous ne le pouvons que grâce à un soutien accru de l'Etat qui est particulièrement décevant en la matière.

Quel premier bilan quantitatif et qualitatif pouvez-vous faire de votre action envers les habitants de l'Agglomération et de l'ex-District ?

V.M. : Les personnes handicapées de l'ex-District sont dans l'ensemble, et à plus de 90 % d'entre elles, très satisfaites de l'action menée par le GIHP qui leur offre des possibilités d'autonomie considérables et de conquérir un nouvel espace de liberté et de citoyenneté. Nous pensons qu'il en ira de même demain pour les personnes handicapées résidant dans les nouvelles communes adhérentes. Il est cependant trop tôt pour réaliser un tel bilan aujourd'hui. Cela serait sans aucun doute possible si certaines arguties juridiques n'avaient pas retardé, durant de nombreux mois, la mise en place de la nouvelle communauté. Mais avait-on consulté, sur ce point, les personnes handicapées ? Pour nous GIHP, les querelles politiciennes n'ont pas d'importance, ce qui compte c'est la possibilité pour les personnes handicapées de se déplacer sur un territoire donné. Aujourd'hui celle-ci est donnée aux habitants des 23 nouvelles communes de notre Agglomération.

Renseignements pratiques : Le service de transport du GIHP fonctionne du lundi au dimanche de 7h à 24h. Réservation par téléphone au 04 67 20 94 94 de 9h à 16h30 du lundi au jeudi et de 9h à 15h30 le vendredi. Pour tous renseignements complémentaires : GIHP LR au 04 67 20 21 16.

Sous la houlette de Tatiana Capuozzi-Boualam, l'insertion par l'économique facilite l'accès à l'emploi

Dans le cadre de sa compétence Insertion par l'économique, dont la présidente déléguée est la vice-présidente Tatiana Capuozzi-Boualam, Montpellier Agglomération est solidaire des personnes à la recherche d'emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Ainsi, elle met en place différents outils et soutient des actions menées sur son territoire pour assurer un développement économique équilibré de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et faciliter l'accès à l'emploi de la population.

Une politique d'anticipation de l'emploi

Afin de rechercher les capacités de créativité des habitants de l'Agglomération, Montpellier Agglomération sensibilise à la création d'activité par le net, accompagne la création de micro activités et couve les porteurs de projets. Les couveuses permettent à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle leur activité tout en étant accompagnés et en bénéficiant du statut de salarié. Ils peuvent ainsi apprécier la pertinence et la viabilité de leur projet, puis décider de créer ou non leur activité. Le service Insertion par l'économique analyse également l'évolution des métiers et des besoins futurs tout en recherchant de nouvelles niches d'emploi.

La gestion de l'information, la matière première d'une économie moderne

Pour trouver un emploi, l'information doit être accessible par tous. C'est un des principaux objectifs de la Mission Locale Jeunes de l'Agglomération de Montpellier, un réseau pour

l'insertion des jeunes, soutenu par Montpellier Agglomération. Au travers de ses antennes à Montpellier, La Mosson, Castries, Lattes et Mauguio, la MLJAM aide les jeunes de 16 à 25 ans à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. De nouvelles antennes seront créées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour renforcer la proximité de ces services.

Autre outil : la Cyberbase à Montpellier et son site internet www.cyberbase-montpellier.com permettent à tous d'accéder à internet pour réaliser ses projets professionnels.

L'impact sur l'emploi de la commande publique

Montpellier Agglomération a mis en place une politique volontariste permettant d'intégrer, à l'ensemble des commandes publiques et des projets de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, les hommes et les femmes de ce territoire.

A travers cette politique, Montpellier Agglomération s'attache à accompagner, soutenir, développer et renforcer les actions d'insertion permettant la rencontre locale entre l'offre et la demande d'emploi. Ces actions d'insertion sont multiples.

Montpellier Agglomération est notamment un des partenaires financiers du PLIE du Pays de l'Or, le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi qui s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux allocataires du RMI, aux jeunes en difficulté et aux femmes isolées. Ce PLIE a pour objectif d'améliorer l'accès à l'emploi de ces personnes grâce à un suivi individualisé et à la mise en place d'actions d'insertion correspondants aux besoins de main d'œuvre des entreprises locales.

Montpellier Agglomération soutient également divers chantiers école d'insertion comme celui en travaux paysagers à Pignan et Saussan organisé par l'association OREA (cf témoignage de Vincent Rousseau p29) ou celui de mécanique automobile et d'aide à la mobilité mené par l'association Passerelles au village Entreprises Artisanales et de services du Parc 2000 dans le quartier de la Mosson. Cette association a pour mission de créer un atelier d'insertion de réparation automobile afin de réqualifier des jeunes en insertion de





PHOTO FISH'EYE

L'atelier d'insertion de réparation automobile permet de préqualifier des jeunes de l'Agglomération dans les métiers de la mécanique.

L'Agglomération dans les métiers de la mécanique, carrosserie, préparation de véhicules, électricité... Mais aussi par ce chantier de constituer un parc de véhicules d'occasion accessibles par prêt ou cession à un public en insertion afin d'accroître leur mobilité.

D'autres projets d'insertion pour des personnes en recherche d'emploi sont en cours pour l'année 2003. Notamment la construction d'un théâtre de verdure sur le domaine de Fondespierre à Castries, un chantier de pré-qualification dans les métiers de la restauration sur le site Emmaus à Saint-Aunès, l'implantation d'une entreprise d'insertion (ENVIE) autour de l'activité de rénovation d'appareils électroménagers et de la vente de matériel d'occasion garanti, dans une commune de l'Agglomération...



PHOTO FISH'EYE

Après Pignan, c'est à Saussan que le chantier école en travaux paysager se poursuit.

TEMOIGNAGE

> « Une première expérience professionnelle rémunérée »



PHOTO FISH'EYE

Habitant de Pignan, Vincent Rousseau, 19 ans, est un des douze jeunes en insertion de l'Agglomération qui travaille depuis le 1^{er} octobre 2002 sur le chantier école en travaux paysagers de Pignan et Saussan, subventionné par Montpellier Agglomération.

Quel est votre parcours professionnel ?

Vincent Rousseau : L'année dernière, j'ai obtenu un CAP agricole après deux ans de formation et une dizaine de stages en entreprises dans le secteur de la viticulture et de l'œnologie. A la suite de ce diplôme, je me suis mis à la recherche d'un travail.

Comment avez-vous intégré ce chantier école ?

V.R. : Je suis suivi par un éducateur et l'association Accès à Pignan, opérateur de la Mission Locale Jeunes de l'Agglomération de Montpellier, qui m'aide et me conseille sur mon parcours professionnel. Ce sont eux qui m'ont proposé ce chantier école travaux paysagers. C'est une première expérience professionnelle rémunérée qui me permet de véritablement découvrir le milieu du travail tout en étant encadré par des formateurs.

Qu'est-ce que cette expérience vous apporte-t-elle ?

V.R. : Elle me permet de compléter ma formation dans le domaine agricole. A Pignan, j'ai déjà appris à poser un système d'arrosage, à débroussailler un terrain, à réaliser une dalle en béton, à planter et tailler différentes espèces d'arbres... Nous continuons le chantier à Saussan pendant plus de quatre mois où nous allons acquérir d'autres savoir-faire. Autant de compétences qui m'aideront à décrocher ensuite un emploi à durée indéterminée. Nous sommes également formés aux méthodes et aux outils de recherche d'emploi ce qui nous permet de continuer à postuler auprès d'employeurs éventuels pendant le chantier école.

Quel métier aimeriez-vous exercer ?

V.R. : Après mon CAP, je voulais travailler dans la viticulture. Mais grâce à ce chantier école qui m'a permis d'élargir mes domaines de compétences, aujourd'hui, j'envisage également de chercher un emploi dans une pépinière.



Rosie Dauverchain-Arnaud
conseillère spéciale de
Montpellier Agglomération
déléguée à la Téléalarme

3 QUESTIONS A

> Rosie Dauverchain-Arnaud,
conseillère spéciale de Montpellier Agglomération
déléguée à la Téléalarme

**« La Téléalarme est le moyen
de se rassurer »**

Quelle est l'utilité de la Téléalarme ?

Rosie Dauverchain-Arnaud : Dans notre société, les familles sont éclatées et les enfants vivent parfois loin des parents âgés. Ces parents avançant en âge ont pour la plupart choisi de demeurer à leur domicile. La Téléalarme est un des moyens de lutter contre la solitude qu'on doit définir comme une sensation douloureuse de manque. Savoir que l'on peut en cas de malaise avoir des secours immédiats est, pour les enfants comme pour les parents en perte d'autonomie, le moyen de se rassurer.

Quand ce service de Téléalarme a-t-il été mis en place ?

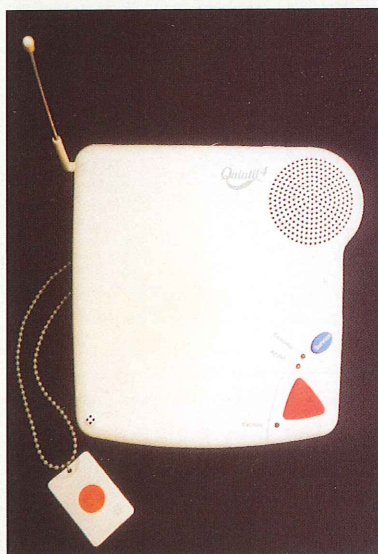
R.D-A : Ce service, qui était la volonté politique du président Georges Frêche, était déjà proposé par le District. Aujourd'hui avec l'Agglomération, il s'étend aux 23 nouvelles communes du territoire, en ajoutant à la sécurité, la solidarité. Les tarifs sont établis suivant le niveau de ressources et vont même jusqu'à une exonération totale. Des réunions sont en cours de programmation au niveau de ces nouvelles communes, en relation avec les élus pour présenter ce service au même tarif sur tout le territoire de l'Agglomération, ce qui en fait à juste titre un projet solidaire.

Comment ce service est-il accueilli ?

R.D-A : Les demandes de ce service de Téléalarme assuré par Montpellier Agglomération sont en augmentation. Les personnes ayant recours à la Téléalarme sont très satisfaites car elles sont sécurisées. En cas de besoin, elles obtiennent une aide rapide qui leur permet de se sentir en lien constant avec les intervenants. Ce système fonctionne également par interphonie en cas de chute ou de malaise quand la personne ne peut pas bouger.

La Téléalarme sécurise les personnes âgées 24h/24h et s'étend aux 23 nouvelles communes

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, dont le président délégué est le vice-président Jacques Atlan, Montpellier Agglomération offre aux personnes âgées ou aux personnes en état de dépendance, la possibilité de bénéficier de transmetteurs de Téléalarme à leur domicile. Cette prestation contribue à leur maintien à domicile.



Le dispositif de téléalarme est
composé d'un terminal et d'un
pendentif

PHOTO V.DAVERIO

900 abonnés bénéficient du service Téléalarme de Montpellier Agglomération

Pour tous ceux dont la santé et la sécurité doivent être assurées 24h/24h, le service Téléalarme de Montpellier Agglomération représente l'expression d'une vraie solidarité au quotidien. Un avantage dont bénéficient plus de 900 abonnés dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier, dont 50 % profitent de la gratuité totale.

La Téléalarme est un lien permanent avec le Centre d'appels des sapeurs pompiers. Grâce à ce dispositif à domicile ces personnes peuvent alerter immédiatement les secours en cas de problème. L'appareil est livré et installé à domicile par les agents de Montpellier Agglomération. Il inclut notamment un pendentif qui, porté autour du cou, déclenche le système à distance sur simple pression d'un doigt en cas de problème. Cet émetteur portatif a une portée d'environ 50 mètres. Suite à cette pression, l'appel des pompiers est automatique et immédiat. La personne aura alors la possibilité de dialoguer à distance avec le Centre d'appels des sapeurs pompiers de Montpellier, qui sera informé automatiquement de ces coordonnées et de ceux des personnes de son entourage à prévenir en cas d'urgence. Ces pompiers feront intervenir



Le terminal de téléalarme est mis en service au domicile de l'abonné par un technicien de Montpellier Agglomération

les services et véhicules adéquats qui se rendront d'urgence à son domicile. Ce système, entièrement informatisé, permet un contrôle permanent de son fonctionnement. Le service Téléalarme de Montpellier Agglomération est automatiquement alerté en cas d'arrêt, de débranchement ou de panne secteur. De jour comme de nuit, la Téléalarme est un bon moyen d'être rassuré 24h/24h. Ce service de Montpellier Agglomération permet aujourd'hui à plus de 900 abonnés de vivre chez soi en toute sérénité, dans leurs meubles, avec leurs habitudes et leurs souvenirs. Alerté par la Téléalarme, les pompiers interviennent en moyenne 27 fois par mois à domicile, le plus souvent pour des chutes sans gravité, mais également pour sauver des vies.

Des tarifs très avantageux pour les 38 communes de Montpellier Agglomération

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des utilisateurs. 50 % d'entre eux bénéficient de la gratuité totale de ce service.

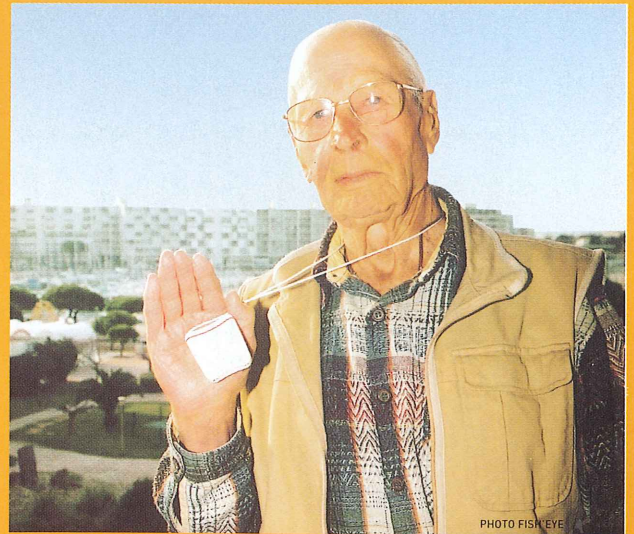
Forfait installation : 23,50 euros

Perte du pendentif : 118 euros

Ressources (en euros) Par trimestre	Abonnements (en euros)	
	Par mois	Par trimestre
Moins de 2 030	gratuit	gratuit
2 031 à 2 470	5,10	15,30
2 471 à 2 883	11,80	35,40
2 884 à 3 746	20,30	60,90
3 747 à 4 568	37,60	112,80
Plus de 4 569	60	180

Renseignements pratiques :

Service Téléalarme de Montpellier Agglomération. Tél. : 04 67 13 60 04. Les dossiers de demande sont à retirer et à déposer complétés dans chaque service social des 38 communes.



Habitant de Mauguio-Carnon depuis quatre ans, Louis Célerin, 91 ans, a été équipé de la Téléalarme par les services de Montpellier Agglomération le 16 janvier 2003.

TEMOIGNAGE

> « Grâce à la Téléalarme, je peux vivre chez moi seul, dans un cadre agréable, face à la mer »

Comment avez-vous été informé du service Téléalarme de Montpellier Agglomération ?

Louis Célerin : C'est l'assistante sociale de ma commune qui m'en a parlé. Je connaissais ce service, j'ai utilisé un dispositif similaire il y a quelques années dans une autre région. Quand je me suis installé à Carnon, il y a quatre ans, j'étais demandeur. Mais la commune ne faisant pas partie du District, je n'ai pas pu en profiter les premières années. Aujourd'hui, Mauguio-Carnon fait partie de l'Agglomération et je peux donc bénéficier de ce service. En plus, comme je ne suis pas imposable, j'en profite gratuitement.

Qu'est-ce que la Téléalarme a changé dans votre quotidien ?

L.C. : Il me rassure. Comme mes enfants habitent loin, je suis souvent seul dans mon appartement. Si j'ai un malaise ou un problème quelconque, ils ne peuvent pas intervenir. Avec la Téléalarme, je me sens plus en sécurité chez moi et ça permet à ma famille d'avoir une tranquillité d'esprit. Elle sait que s'il m'arrive quelque chose, je pourrais facilement alerter les secours. Grâce à la Téléalarme, je peux vivre chez moi seule, dans un cadre agréable, face à la mer.

Vous êtes-vous rapidement habitué à la Téléalarme ?

L.C. : Oui, je porte le pendentif constamment, nuit et jour. Il m'accompagne de partout. Il est devenu un objet familier. Comme je suis très émotif, au moindre trouble, je ne suis pas sûr d'avoir la force de composer un numéro de téléphone pour appeler les secours. Avec la Téléalarme, c'est simple. Il me suffit de presser le bouton sur mon pendentif.